



Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

RESOLUTION

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT en sa 29ème session ordinaire, tenue le 27 mars 2019 à Niamey (Niger), et après avoir pris connaissance de la note sur l'évaluation de la situation des contributions aux différents Fonds AFRISTAT et délibérations de la trente-neuvième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT, s'est accordé sur les stratégies de mobilisation des financements des Etats membres en vue de doter l'Observatoire des ressources nécessaires pour qu'il puisse mener ses activités de façon efficace. Ils ont particulièrement :

- relevé que le programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2017-2021 intègre la consolidation des acquis des programmes antérieurs en matière de renforcement des capacités dans la production de statistiques de qualité dans les Etats membres en vue de leur durabilité ;
- reconnu, le rôle joué par AFRISTAT, à travers ses appuis pour le développement de la statistique dans le cadre de ses missions de renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux ;
- salué les différentes contributions d'AFRISTAT dans le cadre des efforts que font les Etats membres en matière d'adhésion à la Norme spéciale de diffusion des données et au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) ;
- noté la persistance des obstacles au développement des activités de l'Observatoire notamment les faibles niveaux des recouvrements des contributions des Etats membres.

Après avoir délibéré,

le Conseil des Ministres d'AFRISTAT :

INVITE les Etats membres n'ayant pas encore versé la totalité de leurs contributions aux Fonds AFRISTAT 1998-2005 et 2006-2015 à prendre toutes les dispositions utiles pour le paiement des reliquats avant le 31 décembre 2019.

EXHORTE les Etats membres, qui sont en retard de leurs versements sur le Fonds 2016-2025, à payer au moins 40% de leur contribution avant le 31 décembre 2019.

S'ENGAGE à soutenir les efforts de mobilisation des ressources d'AFRISTAT afin de lui permettre de mener dans de bonnes conditions les missions qui lui sont dévolues.

DECIDE de relancer les activités du Comité ministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 27 mars 2019

Pour le Conseil des Ministres,

M. Félix MOLOUA,

Ministre de l'Economie, du Plan et de la
Coopération de la République Centrafricaine